



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **jeudi, le 8 août 2024 à 18.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Règlement communal relatif à la gestion des déchets
2. Règlement-taxe communal relatif à la gestion des déchets
3. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire pour la Rue Principale à Cruchten
4. Répartition des heures de congé politique supplémentaires

Nommern, le 1^{er} août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH